LE LAVAGE DES LAINES
En vente au bureau du Journal

Journal de Roubaix

LE RÈGLEMENT DE POLICE MUNICIPALE

Cinquante-septième année. — N° 181. ADMINISTRATION: 71, Grande-Rue, à Roubaix SAMEDI 29 JUIN 1912

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Verdière, rue Saint-Jacques, 7.
A PARIS ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois .. 5 francs; Six mois .... 9 —; Un an ..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LE PROTECTORAT MAROCAIN A LA CHAMBRE

L'incident russo-allemand. -- Un dirigeable militaire allemand détruit par un incendie : Trente blessés

NOUVELLE EXPLOSION sur un Navire de Guerre

La marine a de nouveau à enregistrer une catastrophe. Pendant des exercices de tir sur le croiseur cuirassé *Jules-Michelet*, annexe de l'école de canonnage, deux gargousses de canon de 16 ont pris successivement feu, couchant sous le souffle de flammes meurtrières tous les hommes qui étaient dans la tourelle : à l'heure actuelle cinq des blessés ont succombé.

Il y a quelque chose d'infiniment troublant dans cette répétition d'accidents identiques; dans des conditions exactement les mêmes, la seconde gargousse de deux charges a explosé au moment de son introduction dans l'âme de la pièce. Que croire? Si on avait pu un seul instant penser à une imprudence comme cause de la première explosion, le sang-froid même des hommes et des instructeurs qui, après avoir secouru les blessés, ont continué les tirs, ne permet pas un seul instant de supposer que toutes les précautions n'aient été prises et que le moindre trouble trouble ait pu se montrer dans les escouades d'apprentis, alors que des officiers les entouraient et veillaient à ce que tout se passât régulièrement. L'imprudence doit donc être écartée de façon absolue.

On ne peut s'empêcher, dit le *Temps*, d'établir un rapprochement entre l'accident du *Jules-Michelet* et celui qui le 21 septembre dernier se produisit sur le croiseur cuirassé *Gloire* et causa la mort de neuf marins. C'était un canon de même calibre qui était en cause et c'était également la charge qui explosait au moment où elle était introduite dans le canon. Cependant la charge dans les deux cas n'était pas identique; pour le canon de 16 de la *Gloire* elle était contenue dans une gargousse et dans une douille. On s'était demandé à l'époque si ce genre de munitions ne pouvait avoir certains inconvénients, et lorsqu'il fut question d'annexer à l'école de canonnage un croiseur moderne, on écarta tous ceux qui avaient un même système de chargement que les canons de la *Gloire*; le *Jules-Michelet* fut choisi parce que les poudres de ses canons de 16 est tout entière dans des gargousses.

Le champ des investigations pour la recherche de la cause de l'accident semble donc se restreindre au fur et à mesure qu'on examine les circonstances de la catastrophe. En ce qui concerne l'explosion de la *Gloire*, l'enquête à laquelle il avait été procédé, sous la présidence du contre-amiral Favereau, avait abouti à la conclusion qu'il paraissait y avoir eu déflagration prématurée sans cause extérieure de la charge de la poudre B; dans l'occurrence, c'est très vraisemblablement à une même conclusion peut-être plus précise que conduira l'enquête sur la double explosion du *Jules-Michelet*. Une fois encore, la poudre B sera incriminée et il faudra ajouter de nouveaux noms au martyrologe sur lequel sont inscrits les équipage de l'*Iéna* et de la *Liberté*, et les marins de la *Gloire*.

Depuis huit mois on travaille incessamment dans la marine pour arriver à la solution de la question des poudres; toutes les munitions ont été examinées, toutes celles qui paraissaient tant soit peu douteuses, ont été éliminées, et cependant à nouveau les préoccupations se réveillent, les doutes renaissent et la sécurité escomptée disparaît encore. Notre poudre aurait-elle un vice originel qui n'en permet pas la conservation ou qui la rend trop sensible à tous les changements de température? Tout fait prévoir que la catastrophe du *Jules-Michelet* pose à nouveau le problème, mais cette fois il faut une solution immédiate. Il ne serait pas admissible que des lenteurs ou des formalités parlementaires pussent prolonger pour la marine une situation qui la met en face du dilemme : désarmement ou catastrophe. Les autres marines ont trouvé l'explosif répondant aux besoins de leur artillerie navale. Il est vrai que ces marines qui n'ont pas le monopole des poudres ont pu réaliser des progrès utiles grâce à la libre concurrence.

Nous ne terminerons pas sans rendre hommage à la magnifique tenue de nos marins et à l'exemple donné par leurs officiers. Après le premier accident, les exercices reprirent dans le plus grand calme, tous furent admirables de courage et de sang-froid.

BULLETIN

28 juin.

Le Sénat a commencé la discussion d'une loi pour la répression du vagabondage.

La Chambre a terminé la discussion du budget de la Guerre, le matin. L'après-midi a été consacrée à la discussion des interpellations sur le Maroc.

L'incident russo-allemand s'est soudain aggravé. La Russie a, à son tour, arrêté un officier allemand, en exigeant la mise en liberté de l'officier russe.

Les Italiens ont remporté une brillante victoire contre les forces turques, à Sadi-Saïd.

Un des blessés du Jules-Michelet *a succombé, ce qui porte à cinq le nombre des morts. L'état des autres blessés est très grave.*

Un dirigeable allemand, le Schwaben, *a été entièrement détruit par un incendie. Il y a trente blessés.*

Un lieutenant aviateur de Douai, en atterrissant près de Reims, s'est blessé assez gravement aux pieds.

CHOSES & AUTRES

— Où cours-tu ainsi?
— Aux concours du Conservatoire,
— La vie aux chants!

— Aux Etats-Unis, un match de boxe a été arrêté, l'un des combattants étant ivre.
— Il a été mis hors de combat par un uppercuite.

***

Marié quatre fois, le faux marquis de Roquefeuille a nié devant le juge.
— Il ne dit « oui » que devant le maire.

Il n'y a pas une grande différence entre un homme et un homme.

THUCIDYDE.

INFORMATIONS

Le général Lyautey candidat à l'Académie française

Paris, 28 juin. — A l'Académie française, le directeur a annoncé la candidature du général Lyautey, résident général du Maroc, au fauteuil vacant par suite du décès de M. Henry Houssaye.

Le cinématographe et les scènes criminelles

Remiremont, 28 juin. — A la suite d'une demande faite par une entreprise de cinématographe de reproduire les crimes de Bonnot, le maire de Remiremont a pris un arrêté interdisant aux cinématographes et aux théâtres la reproduction de scènes criminelles.

LES QUOTIDIENNES

"Bien d'autrui..."

L'*Officiel* a publié dernièrement le rapport présenté par le directeur général de l'Enregistrement sur les « opérations effectuées en exécution des lois relatives à la Séparation des Eglises et de l'Etat. »

Il faut lire ce document malgré l'aridité des chiffres et la sécheresse du style administratif, pour se faire une idée exacte des ruines accumulées par une mesure de haine et d'injustice. C'est le bilan de la spoliation.

On y voit que 68.551 établissements ont été mis sous séquestre. Ces 68.000 établissements, ou si vous préférez, ces 68.000 caisses, l'Etat les a pris à ceux qui, depuis longtemps, depuis des siècles, en avaient la propriété ou le dépôt. Bien entendu, les victimes de ces confiscations arbitraires n'ont reçu aucune compensation.

L'opération au moins profitera-t-elle aux indigents, aux malheureux, aux malades, comme se sont plu à le répéter les auteurs de la loi? Qui oserait l'affirmer?

Où est passé le « milliard » fantôme des congrégations? Il devait suffire, on s'en souvient, à mettre sur pied les retraites ouvrières, et aujourd'hui on en cherche les débris dans le maquis des liquidateurs.

J'ai bien peur que l'argent des fondations cultuelles ne prenne le même chemin et ne se volatilise au feu de la procédure.

D'ailleurs, le rapport du directeur de l'Enregistrement nous apprend que les séquestres se sont vus l'objet de 44.000 demandes en revendication de toute sorte, et que 14.000 ayant pu recevoir une solution, plus de 69 millions ont été restitués aux ayants droit. Il reste 30.000 affaires litigieuses à résoudre.

Au 31 décembre dernier, l'administration avait remis aux établissements attributaires, communes, Bureaux de Bienfaisance, Hospices, « une masse de biens d'une valeur totale de 335 millions »; elle espère pouvoir porter ce chiffre à 400 millions.

C'est donc avec ces 400 millions donnés ou légués aux établissements ecclésiastiques dans une intention pieuse et avec une destination précise, que l'Etat, officiellement incroyant, se livre à des libéralités faciles et subventionne des établissements laïques.

Ceux qui ignorent ou ont oublié leur catéchisme, peuvent trouver cela très bien. Mais il y a encore des gens, en France, qui n'admettent pas qu'on prenne dans la poche d'autrui pour faire la charité.

Le vol est toujours le vol, même si le voleur est l'Etat et le volé un curé.

Du moment que cette vérité est contestée, je me demande pourquoi nous avons encore des professeurs officiels pour apprendre à nos fils que la propriété est légitime et sacrée et que les contrats doivent être respectés.

Maurice Aubert.

LES ACCIDENTE DE TRAVAIL

L'EXPERTISE MÉDICALE

Paris, 28 juin. — M. Briand, garde des Sceaux, vient d'adresser aux premiers présidents des cours d'appel une circulaire dans laquelle il les prie de bien vouloir inviter les présidents des tribunaux civils de leur ressort à assurer l'observation des prescriptions de la loi du 9 avril 1898 modifiée par celle du 22 mars 1902, en vertu desquelles l'expert commis en matière d'accident du travail ne peut être ni le médecin qui a soigné le blessé ni un médecin attaché à l'entreprise ou à la société d'assurances à laquelle le chef d'entreprises est assuré, M. Briand rappelle en outre, les termes de la circulaire du 25 juillet 1910 de son prédécesseur M. Barthou, dans laquelle celui-ci recommandait d'une manière générale de ne désigner aucun médecin d'une société d'assurance ou d'un syndicat de garantie.

Notre Ambassadeur à St-Pétersbourg

UNE RÉCEPTION AMICALE DU TSAR

Paris, 28 juin. — Hier, on annonçait que M. Isvolski, dont le déplacement avait été prévu, restait à Paris. Aujourd'hui, l'« Agence Havas » reçoit de Saint-Pétersbourg, au sujet de M. Louis, dont la retraite devait coïncider avec celle de M. Isvolski, la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 28 juin. — L'accueil fait par l'empereur à M. Georges Louis, ambassadeur de France, dans l'audience d'hier, a été extrêmement cordial. L'entretien a établi que l'entente est complète entre la France et la Russie sur toutes les questions de politique internationale. »

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE A PARIS

M. HOPKINS
qui a obtenu un premier prix de chant au Concours du Conservatoire

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Violent Combat à Sidi-Saïd

Une victoire italienne

Buchermez, 27 juin. — Ce matin, à l'aube, les troupes italiennes ont attaqué les positions arabes ou turques, en face de Sidi-Saïd. Les colonnes italiennes, soutenues par l'artillerie, se sont lancées contre les Turcs, forts de 6.000 hommes, et les ont mis en fuite.

On trouva, dans les retranchements des monceaux de cadavres dont le nombre n'était pas inférieur à 500.

Beaucoup d'autres avaient déjà été ensevelis.

Tandis que cette attaque de front se développait, l'extrême gauche italienne était conduite à une attaque de flanc poussée jusqu'à l'intérieur du campement turc, qui fut envahi et ravagé. Plusieurs prisonniers restèrent aux mains des Italiens. Les pertes des Italiens sont de 18 morts dont deux officiers, et de 112 blessés.

Un combat a eu lieu près de l'Oheia entre les turcs et les partisans de Saïd-Iss. Les turcs auraient laissé entre les mains de ces derniers 100 prisonniers environ.

LE CANAL DE SMYRNE OBSTRUÉ

Rome, 28 juin. — Le « Messagero » est informé de Smyrne que les autorités turques redoutant une attaque de la flotte italienne ont fait couler quatre bateaux chargés de pierres à l'entrée du canal.

Les navires sont obligés, pour gagner le port, d'emprunter un étroit chenal laissé libre à cet effet. En cas de danger, celui-ci serait aussitôt défendu par des mines.

DANS L'YEMEN

Massaouah, 28 juin. — (Source italienne). — Un combat a eu lieu près de Loheia entre les Turcs et des partisans de Saïd-Idriss. Les Turcs auraient laissé entre les mains de ces derniers 100 prisonniers environ.

DANS LES BALKANS

Constantinople, 28 juin. — Un communiqué du ministre de l'Intérieur, auquel il faut ajouter la foi que mérite un communiqué, annonce l'arrestation du reste des officiers et soldats qui ont déserté Monastir. Le communiqué dément le bruit représentant Monastir comme cerné et ceux d'après lesquels douze bataillons seraient passés aux mutins. La 3e division de la garnison de Constantinople est partie pour Salonique.

La Journée des Drags à Auteuil

Paris, 28 juin. — Aujourd'hui s'est couru à Auteuil le prix des Drags, l'une des épreuves sportives les plus suivies de l'année.

A cette occasion, les mail-coaches se réunissent à la place de la Concorde pour se rendre en long cortège, aux sons de la « tuba », au champ de courses d'Auteuil.

Le rendez-vous était fixé, comme d'habitude, au siège de la Société des Guides, place de la Concorde. Dès midi et demi, les élégantes mais bizarres voitures que l'on dénomme mail coaches venaient se mettre en ligne, attelés de chevaux fringants et de toute beauté.

Comme toujours, le public s'est montré fort intéressé par ce spectacle qu'on n'a malheureusement pas l'habitude de voir assez souvent.

Des dames en toilettes claires étaient juchées sur l'impériale des « drags », tandis qu'à l'arrière, les piqueurs sonnaient dans leur « tuba » des notes joyeuses et éclatantes.

A une heure, le cortège s'est mis en route vers l'avenue des Champs-Elysées et le Bois de Boulogne.

Après le prix des Drags, le cortège, qui a rencontré à Auteuil son succès traditionnel, s'est rendu à Bagatelle, à la grande fête du Polo.

L'Affaire russo-allemande

DU TAC AU TAC

L'arrestation d'un officier allemand en Russie

Berlin, 28 juin. — Au moment où le capitaine russe Kostewitsch arrêté samedi à Berlin se trouve sous les verroux, les journaux annoncent l'arrestation d'un officier allemand en Russie. Voici le texte du télégramme que reçoit, de Wolsenbuttel, le *Berliner Tageblatt* :

Le lieutenant Dahm, du 46me régiment d'artillerie de campagne, en garnison à Wolsenbuttel, a été arrêté, lundi, à Alexandrowo, pour espionnage semble-t-il.

Le lieutenant Dahm avait obtenu un congé de trois mois pour se perfectionner dans l'usage de la langue russe, et était parti aussitôt, dans ce but, pour la Russie. Comme il regagnait sa garnison, il fut arrêté et transféré à Varsovie.

Dès que le colonel Havenstein, commandant le régiment, eut appris l'arrestation du lieutenant, il entreprit des démarches en vue d'obtenir la mise en liberté de l'officier. On espère que ce sera chose faite, demain.

La Presse allemande semble s'accorder à voir, dans l'arrestation du lieutenant Dahm, un acte de représailles exercé par les autorités russes.

La *Gazette Berlinoise* de midi écrit :

En effet, cette arrestation suit, de si près, l'affaire Kostewitsch, qu'elle a vraiment l'air d'être une réponse de la Russie.

Le conseil donné, par la presse russe de prendre des otages a été si rapidement saisi, que l'idée de l'acte de revanche s'impose doublement à l'esprit. Il va de soi que le gouvernement allemand interviendra et demandera des explications avec la plus grande énergie.

Nous nous refusons à croire que de pareils incidents soient susceptibles de faire dévier nos politiques basées sur les intérêts généraux des deux pays. Ce qui est inquiétant, c'est moins l'effet immédiat de ces incidents, que leur signification symptômatique.

Le *Lokal Anzeiger* s'exprime en des termes à peu près analogues :

C'est vraisemblablement, dit-il, que le gouvernement russe a ordonné l'arrestation d'un officier allemand. Déjà, selon cet organe, l'Office Impérial des affaires étrangères a entrepris des démarches pour obtenir la mise en liberté du lieutenant Dahm.

Cependant, on déclare, dans les milieux officiels, que le ministre de la Guerre vient seulement de saisir, de l'incident, l'office des affaires étrangères, de sorte que ce dernier n'a pas encore, à l'heure actuelle, eu le temps d'intervenir.

Ce qu'on dit à Saint-Pétersbourg

L'IMPATIENCE AUGMENTE

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — L'irritation causée, par l'arrestation du capitaine Kostewitsch, est toujours très vive. Si les Allemands voient, dans l'arrestation du lieutenant Dahm, une riposte à celle du capitaine Kostewitsch, ce qui, dit-on, n'est nullement exact, on peut dire, avec plus de sévérité, bien que les Allemands s'en défendent, qu'en arrêtant Kostewitsch, les Allemands ont voulu se venger de l'arrestation du fameux commissaire Dreissler.

Mais le cas de Kostewitsch est tel qu'il ne peut constituer une riposte, mais un grossier outrage. Jusqu'à présent, le gouvernement allemand n'a fait aucune réponse aux réclamations de l'ambassade de Russie à Berlin et de l'arrestation du capitaine Kostewitsch. La presse ne cache pas l'impatience que lui cause ce silence.

Plusieurs journaux taxent de faiblesse le ministère des affaires étrangères et insistent pour que des démarches soient faites. La *Gazette de Saint-Pétersbourg* annonce que le Conseil des ministres tiendra demain une séance spéciale pour s'occuper de l'affaire Kostewitsch.

On assure que dans les entrevues qu'il eut tous ces jours-ci avec M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, remplaçant M. de Kiderlen-Waechter, actuellement en congé, le nouveau chargé d'affaires russe, M. de Brownicnski, a insisté à plusieurs reprises sur le fait que le gouvernement allemand, ayant été officiellement averti de la mission de M. Kostewitsch, n'aurait pas dû procéder à son arrestation.

On insiste sur ce point que cet incident, survenant à la veille d'une entrevue entre les souverains des deux pays intéressés, est susceptible de la troubler ou d'influencer les relations russo-allemandes, et l'on ajoute que la Russie ne saurait admettre pareils traitements envers ses nationaux accrédités à l'étranger.

Il semble, en tout cas, que le tsar ne soit pas disposé à laisser traîner les choses en longueur, si l'on en juge par l'interview accordée à un journal allemand et dans laquelle la diplomatie russe, généralement si réservée, se prononce de façon excessivement énergique au sujet de cette affaire.

Ce qu'on dit à Berlin

Berlin, 28 juin. — On déclare, dans les milieux officiels, que le ministère des affaires étrangères n'a point à intervenir dans une affaire strictement judiciaire. Le cas Kostewitsch sera soumis incessamment à la Chambre correctionnelle, qui dira s'il y a lieu de donner suite au procès.

Les dernières nouvelles de Berlin estiment que de tels procédés sont asiatiques et exhortent le ministre des affaires étrangères à parler nettement au ministre russe.

De tels incidents, remarque la *Gazette de Voss*, prouvent combien la Russie n'a aucun droit de s'irriter de l'arrestation du capitaine Kostewitsch, l'incident Dressler est encore présent à toutes les mémoires.

La seule conclusion de cette regrettable affaire sera, nous dit-on, de source allemande, de faire promptement comparaître le capitaine Kostewitsch devant le tribunal d'Empire de Leipzig.

Cette solution aurait le défaut d'être longue et d'exiger une procédure d'au moins trois semaines.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE BUDGET DE LA GUERRE EST VOTÉ

Le Traité du Protectorat Marocain

MM. A. Le Roy et notre organisation au Maroc. - Intervention de M. Long, rapporteur. - Discours de M. Jaurès

Vendredi, 28 juin 1912

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Massé, vice-président.

Le Budget de la Guerre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget de la Guerre.

M. Lefas, sur le chapitre 27 (service de la justice militaire) qui avait été réservé, présente des observations sur deux circulaires militaires qui lèse les droits des sous-officiers de la justice militaire. Le chapitre 27 est adopté, ainsi que les chapitres 34 à 37.

M. Clémentel, rapporteur. — La Commission s'est mise d'accord avec le Gouvernement et avec les orateurs inscrits, pour relever de 250 francs le prix d'achat des chevaux, dans l'intérêt de l'élevage et de la défense nationale.

M. Pate. — Je demande le rétablissement du crédit relatif aux chevaux des officiers-aviateurs, provenant de la cavalerie.

M. le rapporteur. — La commission accepte le chapitre, ainsi modifié, et l'adopte, ainsi que le chapitre 39.

M. CLEMENTEL. — La commission donne satisfaction aux orateurs qui réclamaient l'amélioration des distributions du pain; elle a augmenté, de 1.300.000 francs, les crédits du chapitre 40 (pains et approvisionnements) pour continuer l'heureuse réforme de M. Chéron (Applaudissements). Le chapitre 40 est adopté.

M. BERRY, sur le chapitre 41 (ordinaire de la troupe) représente des observations sur les coopératives militaires.

M. BERRY. — Elles sont devenues, d'après le mot d'un général, l' « Ivresse coopérative » (protestations à gauche). Qu'on ne supprime pas les coopératives, mais qu'on cesse d'y vendre du vin et des liqueurs.

M. MILLERAND. — Une enquête a été faite, par M. Messimy; je l'étudierai et je supprimerai les abus qui y ont été constatés.

Les chapitres 41 et 43 sont adoptés.

Après des observations de M. Bouisson, sur les retraites des ouvriers civils de la Guerre, auxquels il voudrait voir appliquer la loi de 1853 de MM. Girot, Cadenat et Ellen-Prévost, sur les dangers qu'il y aura à substituer la fabrication mécanique de la chaussure au travail à la main, le chapitre 44 est adopté, ainsi que les chapitres 45 à 51.

M. CLÉMENTEL. — La commission a augmenté le crédit du chapitre 52 (secours aux anciens militaires) de 350.000 francs au cours de chacun des deux derniers exercices. Elle estime que l'effort devra être continué. (Très bien, très bien).

M. DUCLAUX-MONTEIL. — Des secours ont été refusés à d'anciens militaires nécessiteux, à la suite d'interventions politiques. Je demande si l'attestation d'un maire peut être infirmée par un mouchard (Applaudissements).

M. MILLERAND. — La politique ne doit jamais s'introduire dans les choses de l'armée.

Les chapitres 52 à 89 et dernier, de la première section du Budget de la Guerre (troupe métropolitaines), sont adoptés.

On réserve les chapitres section (troupes coloniales) et l'on aborde la discussion du Budget de la Guerre (construction et matériel neuf — approvisionnements de réserve).

Le chapitre 116 (chemin de fer) est adopté ainsi que les chapitres 124 (fortifications) à 132 et derniers.

La séance est levée à 1 heures moins 20.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de M. DESCHANEL, président.

La séance est ouverte à 3 heures 45.

Le traité de protectorat marocain

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur le Maroc et celle du traité de protectorat. MM. Poincaré, Briand, Delcassé sont au banc du gouvernement.

M. DESCHANEL. — Il n'y a plus d'orateur inscrit sur les interpellations, la Commission prie la Chambre d'aborder tout de suite la discussion générale du traité de protectorat.

Il en est ainsi décidé.

M. A. LE ROY

M. LE ROY a la parole.

M. ALFRED LEROY indique les améliorations à apporter à notre organisation au Maroc tant au point de vue civil que militaire.

M. A. LE ROY. — En ce qui touche la solde, l'avancement et les récompenses des troupes au Maroc, je demande plus de célérité et surtout plus de justice. (Très bien, très bien.)

M. LONG, rapporteur, à la tribune

La Chambre à ce moment est peu nombreuse et la plupart des députés qui sont là font leur correspondance. M. Millerand, ministre de la Guerre, vient rejoindre ses collègues au banc du Gouvernement.

M. LONG, *rapporteur*. — L'approbation du traité n'est plus que la consécration formelle d'un état de fait et de droit. Mais comment va s'exercer le protectorat et quels résultats peut-on en espérer? Il faut rechercher les causes de la révolte de Fez afin d'éviter le retour de pareils événements. (Très bien, très bien.)

L'orateur refait longuement l'historique des événements de Fez.

M. LONG. — L'une des tâches les plus pressantes du protectorat sera de faire l'inventaire des biens domaniaux. En ce qui touche les ventes de biens particuliers, elles ont fait l'objet de spéculation qui n'ont rien d'anormal ni d'irrégulier. Il faut, en cette matière, éviter les abus sans entraver l'esprit d'entreprise et tout en protégeant les petits colons empêcher les capitalistes de mettre la main sur les biens domaniaux. (Applaudissements.)

Le rapporteur examine ensuite quelle sera au début la situation financière du Gouvernement du protectorat.

M. LONG. — Le Maroc a une dette d'environ 200 millions nécessitant une annuité de 10 millions, sans compter les indemnités militaires françaises et espagnoles. Les recettes douanières se sont élevées, en 1911, à 20 millions de francs. Les autres ressources ont produit 5 millions. Les recettes des quatre premiers mois de 1912 permettent de tabler sur un produit de 30 à 32 millions.

D'autre part, il y a une dizaine de millions en réserve sur les exercices précédents. Cependant, longtemps encore les dépenses militaires devront demeurer à la charge du budget métropolitain.

L'orateur expose les réformes que devra appor-

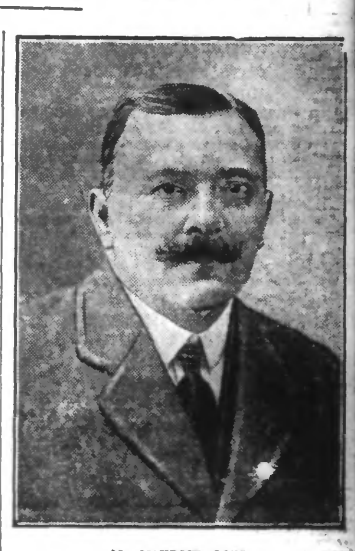

M. MAURICE LONG

ter au Maroc l'établissement du protectorat français: l'alimentation des debits de boissons, l'interdiction de l'alcool, l'établissement de chemins de fer, etc.

M. LONG, *rapporteur*. — Le traité du 30 mars 1912 nous donne les moyens de développer notre action directrice avec prudence et avec sagesse et de pratiquer vis-à-vis des indigènes une action toute de justice et de générosité. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

LES CRITIQUES DE M. JAURÈS

M. JAURÈS succède à la tribune à M. Long. La salle se garnit peu à peu.

M. JAURÈS. — Je veux surtout une fois de plus signaler le péril de la politique générale marocaine qui a abouti au traité de protectorat, le péril de ce protectorat. Jadis, mes amis socialistes et moi, nous avons senti plus impérieusement le devoir de protester. Si nous avons voté le traité dans un moment de tension, nous avons déclaré que nous ne voulions pas qu'on s'en servît pour imposer au Maroc un régime dont il ne voudrait pas. C'est pourquoi je viens demander à la Chambre de rejeter le traité et d'inviter le Gouvernement à en négocier un autre avec le Sultan qui écarte de nous la sinistre obligation sous le nom de protectorat, d'opérer la conquête brutale et difficile de ce pays.

Où sont nos titres, sur le Maroc? Que l'on compare la situation ancienne du Maroc avec celle des dernières années et à l'heure actuelle tout le pays est en effervescence et on se demande si l'opération qu'on a menée a été une opération de prudence. La rivalité des concurrents nous protégeait contre la main-mise d'une puissance étrangère sur le Maroc. Comme je le disais, en 1905, il fallait compter non sur la force brutale, mais sur la puissance de rayonnement de la France qui aurait été d'autant plus forte qu'elle aurait été plus juste. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Il y avait au Maroc une civilisation à la fois antique et moderne. Ce sont les tribus berbères qui ont conquis l'Espagne, qui ont eu une philosophie célèbre dont les maîtres résidaient à Fez et qui ont apporté un commencement de civilisation jusque dans la négritie anglaise. Aujourd'hui même, ce peuple sur lequel nous allons faire peser le jour de ce qui n'est un protectorat que de nom, donne des preuves d'un héroïsme que nous devons saluer comme celui de nos soldats. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Il y a là une civilisation souple et variée qui commençait à être pénétrée des influences européennes. Il y avait là l'espoir d'un progrès pacifique et je ne puis pardonner à ceux qui ont détruit cet espoir par la ruse et par les brutalités de la conquête. (Très bien, très bien à l'extrême-gauche.)

Il y a dans la société humaine, si brutale, si contradictoire, des forces de justice et de civilisation auxquelles il ne manque pour se faire jour que d'être reconnues par les dirigeants. Il y a le capitalisme international qui pourrait servir de conquêt pacifique et qui est aujourd'hui une force déformée, abaissée, profanée. Il y a des peuples de races diverses qu'on croyait inertes, endormies et qui s'éveillent aujourd'hui avec des appétits de liberté et d'indépendance et avec le sentiment du droit. La France aurait pu attirer à elle ces forces nouvelles, en leur donnant l'exemple de la justice, au lieu de recourir à la ruse et à la violence comme on nous y oblige souvent. Sous le nom d'action on prêche à la jeunesse la caricature des violences du passé. Non, l'action est dans une œuvre neuve à accomplir par des moyens nouveaux. Voilà pourquoi je proteste contre le principe du protectorat. Celui-ci, en dépit des hypocrisies de la diplomatie, suppose un commencement de consentement, de résignation de la part des protégés. Or, il y a une résistance incontestable de la part du Maroc. Les événements l'ont prouvé. Des responsabilités personnelles dans une question de cette haute importance, je n'en ai cure. Mais il y a des causes générales que j'ai antérieurement signalées. La politique générale qui avait pour conséquence de priver le Sultan des ressources nécessaires pour payer ses troupes. On n'a tenu aucun compte des sentiments des populations. On a négocié le traité qui leur faisait perdre leur indépendance et dont elles étaient si fières. De là cette révolte et quelle a été la répression? Dans les discours prononcés à Fez, sur la tombe des Français victimes de l'insurrection, par le représentant de la France et par le représentant du Sultan El Mokri, il y a une contradiction qui montre en raccourci le malentendu qui existe entre la France et le Maroc et aujourd'hui on constate officiellement que la répression ne produit aucun effet, que la colonne Gouraud a beau semer la mort sur son passage, la pacification n'avance pas. Un journal cite les pa-